

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE DE L'ESPACE TURING 22

01/09/2026

1. OBJET

Turing 22 propose des locaux contenant des espaces de travail partagés et des services associés, pensés pour libérer les entrepreneurs des contraintes liées à l'hébergement de leur entreprise.

Les locaux faisant l'objet des présentes conditions générales d'utilisation et de vente sont situés au 22, allée Alan Turing, 63000 Clermont-Ferrand (ci-après les « Locaux »).

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente sont établies à destination des Utilisateurs des Locaux et des services proposés par Turing 22. Elles définissent les règles qui régissent la relation contractuelle entre Turing 22 et les Utilisateurs.

Les Locaux sont accessibles à toute personne physique majeure, quel que soit son statut (professionnel, salarié, agent de la fonction publique, étudiant, auto-entrepreneur, etc.).

En outre, Turing 22 met à disposition des Utilisateurs son site internet, accessible à l'adresse <https://www.turing22.com/>, notamment pour permettre l'abonnement aux services proposés (ci-après le « Site »).

2. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente (ci-après les « CGU-CGV ») sont proposées par la société Turing 22, SARL au capital de 506 500 Euros immatriculée au R.C.S. de Clermont-Ferrand sous le numéro 484 579 883, dont le siège social est situé au 22 allée Alan Turing, 63000-Clermont-Ferrand.

Toute utilisation des services proposés par Turing 22 est soumise au préalable à la prise de connaissance et à l'acceptation sans réserve et expresse des présentes CGU-CGV par l'Utilisateur.

Après en avoir pris connaissance, l'Utilisateur s'engage à respecter pleinement les CGU-CGV.

Chaque Utilisateur ayant accepté les dispositions des CGU-CGV accepte également que des mesures soient prises à son égard en cas de non-respect par ce dernier de l'une des règles prévues aux CGU-CGV.

3. SERVICES

Pour accéder aux espaces de travail et aux services proposés par Turing 22 dans les Locaux, l'Utilisateur choisit parmi les différents abonnements proposés détaillés en annexe. Chacun d'eux intègre un ensemble de services, inclus ou en supplément.

Dans le cas d'un Utilisateur réservant plusieurs postes de travail, les crédits de réservation de salles de réunions ainsi que ceux d'impression sont mutualisés pour les collaborateurs d'une même entreprise. Les crédits de réservation et d'impression non utilisés ne sont ni remboursables ni reportables.

Les photographies présentées sur le site et les plaquettes commerciales ne sont pas contractuelles. Même si les meilleurs efforts sont faits pour qu'elles illustrent fidèlement les différents espaces des Locaux, les équipements et services associés, des variations peuvent intervenir, notamment en raison du changement de mobilier, d'équipement ou de rénovations éventuelles. L'Utilisateur ne peut prétendre à aucune réclamation de ce fait.

Les Utilisateurs titulaires de la formule nomade « Liberté » ne bénéficient d'aucun crédit de réservation de salles de réunion ou de l'auditorium. Toute réservation de ces espaces par ces Utilisateurs s'effectue exclusivement auprès du service commercial de Turing 22 et est facturée aux conditions tarifaires applicables aux clients, à l'exclusion des tarifs réservés aux abonnés coworkers.

L'électricité est incluse dans l'abonnement pour un usage normal correspondant à une activité de bureau. Turing 22 se réserve le droit de contrôler la consommation électrique des bureaux privatifs et, en cas de consommation manifestement excessive ou non conforme à un usage bureautique normal (notamment équipements de forte puissance, serveurs, machines de calcul, matériel de minage de cryptomonnaies (blockchain), appareils de chauffage ou de climatisation d'appoint), de facturer à l'Utilisateur le surcoût correspondant selon les tarifs en vigueur, après information préalable.

L'accès aux services proposés par Turing 22 est réservé aux personnes dûment identifiées, ayant un abonnement actif en cours, et à jour de leurs paiements.

3.1 Souscription

La souscription à nos abonnements se fait sur le Site de Turing 22, ou directement auprès de nos office managers à l'accueil des Locaux.

3.2 Durée et tarifs

Les abonnements sont souscrits pour une durée indéterminée.

Ils sont facturés mensuellement, par période allant du premier au dernier jour de chaque mois.

Tout mois commencé est dû.

Les tarifs des abonnements figurent en annexe des présentes CGU-CGV.

Tous les tarifs s'entendent hors taxes. La TVA au taux en vigueur sera en sus.

3.3 Révision des prix

Les prix des services et des nouveaux abonnements peuvent faire l'objet d'une révision par Turing 22 à tout moment. Turing 22 s'engage à en informer les Utilisateurs dans les conditions décrites dans le paragraphe « Mise à jour des présentes Conditions ».

Les modifications s'appliquent de manière immédiate à toute nouvelle souscription ou toute extension d'une souscription existante intervenant après son entrée en vigueur.

Pour les abonnements souscrits antérieurement aux modifications, leur montant pourra être actualisé annuellement. L'augmentation sera communiquée par Turing 22 au moins 1 mois avant son entrée en vigueur.

L'Utilisateur qui n'accepterait pas les nouveaux prix est libre de résilier son abonnement selon les modalités prévues à l'article « Résiliation à l'initiative de l'Utilisateur ». L'Utilisateur est réputé avoir accepté les nouveaux prix si, postérieurement à leur entrée en vigueur, il a recours aux services.

3.4 Modification d'abonnement ou déménagement interne

Sous réserve de disponibilité et moyennant un préavis minimum d'un (1) mois, l'Utilisateur peut à tout moment changer sa formule d'abonnement ou modifier le nombre de postes qu'il occupe. L'augmentation du nombre de postes implique la facturation des frais d'installation pour les nouveaux postes, correspondant au tarif en vigueur (voir annexe).

Sous réserve de disponibilité, l'Utilisateur abonné disposant d'un ou plusieurs postes fixes peut demander un déménagement interne vers un autre bureau, moyennant un préavis minimum d'un (1) mois. Les frais de transfert, au tarif en vigueur (voir annexe) seront facturés à la date du déménagement.

À tout moment, et moyennant un préavis minimum d'un (1) mois, Turing 22 pourra être amené à imposer à l'Utilisateur disposant d'un ou plusieurs postes fixes un déménagement interne. Auquel cas, aucun frais de transfert ne sera dû par l'Utilisateur.

3.5 Résiliation à l'initiative de l'Utilisateur

Sauf disposition spécifique convenue lors de la souscription et inscrite sur le bon de commande signé, tout Utilisateur a la faculté de résilier à tout moment son abonnement depuis son espace client sur le Site. Il peut également le faire par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à Turing 22, la date de première présentation faisant foi.

La résiliation est soumise à un délai minimum de préavis d'un (1) mois.

Rappelant que tout mois commencé est dû, le délai effectif entre une demande de résiliation et la fin de la prestation peut être compris entre un (1) mois si la demande est faite le dernier jour du mois, ou presque deux (2) mois si la demande est faite le premier jour du mois.

3.6 Résiliation à l'initiative de Turing 22

Turing 22 se réserve le droit de résilier l'abonnement d'un Utilisateur moyennant un préavis de trois (3) mois.

Cette résiliation sera signifiée à l'Utilisateur par email.

Toutefois, le délai de préavis mentionné ci-dessus pourra ne pas s'appliquer, et entraîner une résiliation immédiate de l'abonnement, dans les cas suivants :

- Insolvabilité ou défaut de paiement : En cas d'insolvabilité de l'Utilisateur ou de non-régularisation d'un retard ou défaut de paiement dans les conditions précisées à l'article 3.10 des présentes ;
- Non-respect des obligations contractuelles par l'Utilisateur : L'Utilisateur a manqué à ses obligations, interdictions, règles de sécurité et de savoir-vivre détaillées dans les présentes, sans qu'il y ait eu de régularisation effective par l'Utilisateur malgré l'envoi d'une demande par Turing 22, restée infructueuse dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception de la lettre par l'Utilisateur ;
- Comportement dangereux : Toute conduite ayant mis en danger la sécurité des personnes ou des biens dans les Locaux.

En cas de résiliation immédiate de l'abonnement par Turing 22 pour les raisons exposées ci-dessus, les règles suivantes s'appliquent :

- L'Utilisateur demeure redevable :
 - o Des frais d'abonnement couvrant le mois en cours au moment de la résiliation. Ces frais sont dus en intégralité, même en cas d'interruption anticipée des services, en raison des engagements opérationnels, administratifs et organisationnels déjà assumés par Turing 22 pour cette période ;
 - o De toute somme due pour les services complémentaires consommés jusqu'à la date de résiliation ;
 - o Des indemnités, coûts, pertes et/ou préjudices subis par Turing 22 en raison de ladite résiliation.
- La résiliation immédiate ne donne droit à aucun remboursement ou proratisation des frais d'abonnement du mois en cours, les montants facturés couvrant des coûts fixes et irrévocables supportés par Turing 22 pour la période concernée.
- En cas de résiliation pour insolvabilité ou défaut de paiement, les pénalités de retard et autres indemnités prévues à l'article 3.10 restent dues par l'Utilisateur, en complément des sommes évoquées dans le présent article.

3.7 Droit de visite

Une fois la résiliation de l'abonnement annoncée par l'une ou l'autre des parties et durant toute la période de préavis, l'Utilisateur autorise Turing 22 à faire visiter le ou les bureaux concernés en sa présence ou non. Les visites seront limitées à 1 heure par jour ouvrable et se feront uniquement en la présence d'un représentant de Turing 22.

3.8 Facturation

Chaque mensualité correspondant à l'abonnement choisi par l'Utilisateur est exigible au premier jour de chaque mois. Le paiement de la première échéance s'effectue au prorata du temps restant entre la date de souscription et le dernier jour du mois courant. Il est exigible au plus tard au jour d'entrée dans les Locaux.

Les factures sont envoyées par email à l'Utilisateur chaque début de mois. L'Utilisateur a également accès à l'ensemble de ses factures sur le Site dans son espace client, section « Adhésion ».

3.9 Mode de paiement

Lors de sa souscription, l'Utilisateur fournira ses coordonnées de paiement à Turing 22 afin de permettre le règlement des mensualités de son abonnement par prélèvement SEPA ou par carte bancaire.

3.10 Retard ou défaut de paiement

Tout retard ou défaut de paiement sera signifié par email à l'Utilisateur. L'absence de régularisation sous 5 jours ouvrés entraînera la suspension temporaire de ses accès aux locaux.

L'absence de régularisation sous 10 jours ouvrés entraînera la résiliation immédiate de son abonnement dans les conditions décrites dans « Résiliation à l'initiative de Turing 22 ».

En cas de rejet de paiement (prélèvement ou carte bancaire), des frais forfaitaires de traitement de 10 € HT par rejet seront automatiquement appliqués en supplément des sommes dues. Ces frais pourront être facturés notamment dans les cas suivants :

- Insuffisance de fonds sur le compte bancaire de l'Utilisateur ;
- Opposition non justifiée sur un prélèvement ou un chèque émis à l'ordre de Turing 22 ;
- Données bancaires ou coordonnées de paiement erronées ou périmées fournies par l'Utilisateur ;
- Refus du paiement par l'établissement bancaire de l'Utilisateur pour tout autre motif imputable à ce dernier.

Des pénalités de retard seront également appliquées pour tout retard, celles-ci seront de trois fois le taux annuel d'intérêt légal en vigueur calculées depuis la date d'échéance jusqu'à complet paiement du prix. De plus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement de 40 € sera également exigée.

3.11 Accès inter-sites (Turing 22 / Le PIC)

La société Turing 22 exploite deux sites de coworking : le site Turing 22 (22 allée Alan Turing, 63000 Clermont-Ferrand) et le site Le PIC (34 rue du Clos Four, 63100 Clermont-Ferrand). Tout Utilisateur titulaire d'un forfait mensuel de coworking sur l'un des deux sites peut accéder aux espaces communs et bénéficier des services inclus de l'autre site, dans les conditions ci-après. Cette faculté est réciproque entre les deux sites.

Horaires d'accès. Le site Turing 22 est accessible aux horaires d'ouverture en vigueur (à ce jour, du lundi au vendredi de 8h00 à 21h00, hors jours fériés) ; l'accès en dehors de ces horaires n'est possible que pour les collaborateurs accrédités ayant suivi la formation à l'activation et à la désactivation du système d'alarme du site, sous leur responsabilité. Le site Le PIC est accessible 24h/24 et 7j/7.

Crédits d'impression et de salles de réunion sur l'autre site. Les crédits inclus dans l'abonnement souscrit sur le site de rattachement demeurent régis par les tarifs figurant en annexe de ce site. Lorsqu'il accède au site Le PIC, l'Utilisateur bénéficie, quel que soit le nombre de postes de travail compris dans son abonnement mensuel, d'un crédit forfaitaire unique pour l'ensemble de son entreprise, à savoir 11 € d'impression et 70 € de salles de réunion par mois. Au-delà de ce crédit, les impressions et réservations supplémentaires font l'objet d'une facturation adressée le 1er du mois suivant, sur une facture propre au site Le PIC.

Inscription et acceptation des conditions de l'autre site. L'accès au second site et l'utilisation de ses services sont subordonnés à l'inscription préalable du collaborateur concerné auprès du système de gestion des membres de ce site. En procédant à cette inscription, l'Utilisateur accepte les Conditions Générales et Particulières de Services ainsi que le Règlement Intérieur applicables à ce site. À défaut d'inscription et d'acceptation de ces conditions, l'Utilisateur ne pourra pas utiliser les services de l'autre site.

4. ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

4.1 Objet

Le présent article a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Turing 22 met à disposition des Clients des espaces événementiels, exclusivement destinés à un usage professionnel, dans le cadre d'événements tels que réunions, séminaires, formations, ateliers ou tout autre rassemblement à finalité professionnelle, sous réserve de disponibilité et du respect des présentes conditions générales.

Toute utilisation des espaces à des fins d'habitation, de loisirs privés ou d'événements non professionnels est expressément interdite.

4.2 Réservation

Tout Client peut procéder à une réservation d'un espace en contactant le service commercial ou le service d'accueil de Turing 22. Les Clients disposant d'un abonnement actif bénéficient également de la possibilité d'effectuer leur réservation directement via leur espace abonné en ligne, accessible sur le site internet de Turing 22. Les lounges sont uniquement réservables auprès du service commercial ou de l'accueil.

Lors de la réservation, le Client devra indiquer : la date souhaitée, la durée de la réservation, le nombre de participants, le type d'espace et les services associés, y compris, le cas échéant, les services complémentaires payants. La réservation n'acquiert un caractère ferme et définitif qu'après confirmation écrite émise par Turing 22.

Pour les Clients externes (sans abonnement), le versement d'un acompte correspondant à 30 % du montant total de la prestation, tel qu'indiqué sur le devis, est exigé. À défaut de paiement de cet acompte, Turing 22 se réserve le droit d'annuler la réservation sans qu'aucune indemnité ne soit due au Client.

Turing 22 se réserve la faculté de refuser toute demande de réservation sans avoir à en justifier les motifs. Pour toute réservation d'un événement réunissant plus de vingt (20) personnes et se tenant en dehors des horaires habituels d'ouverture et d'accueil, il est obligatoire, pour tous les Clients, de prévoir la présence d'un agent de sécurité et de souscrire au service de ménage. Ces prestations seront facturées selon les conditions tarifaires applicables aux services complémentaires.

Enfin, toute réservation d'espaces événementiels réalisée hors des locaux de Turing 22 est considérée comme un contrat conclu à distance dans un contexte professionnel, ce qui exclut l'application des dispositions du droit de la consommation relatives au droit de rétractation et à la protection du consommateur.

4.3 Utilisation des espaces et des équipements

L'accès aux locaux et aux équipements (mobilier, matériel audiovisuel, connexion internet, etc.) est limité à la durée et aux espaces convenus lors de la réservation. Toute utilisation au-delà des horaires prévus ou de locaux non réservés pourra donner lieu à une facturation complémentaire.

Le Client s'engage à utiliser les espaces et équipements mis à disposition conformément à leur destination professionnelle, dans le respect des présentes CGU-CGV.

Toute dégradation, utilisation non conforme ou trouble causé à l'ordre public ou à la sécurité des personnes pourra entraîner l'exclusion immédiate du Client sans remboursement des sommes versées.

4.4 Prix, facturation et paiement

Dispositions pour les Clients externes

Toute prestation de Turing 22 fait l'objet d'un devis détaillé et personnalisé remis au Client. Ce devis mentionne les prestations, les services complémentaires éventuels et leurs tarifs, à l'exclusion de toute prestation non devisée.

Le devis, complété des présentes conditions générales de vente, constitue une proposition de contrat. L'acceptation par le Client est matérialisée par la signature du devis revêtu de la mention « bon pour accord » par une personne dûment habilitée, par l'envoi d'un bon de commande reprenant les éléments du devis, ou par tout autre document matérialisant l'accord du Client (courriel, courrier, y compris par voie électronique). Cette acceptation emporte adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales de vente.

Dispositions pour les Clients abonnés

La réservation des espaces communs (lounges, terrasses) par un Client abonné est gratuite. Cette gratuité ne s'applique pas aux Clients titulaires d'un forfait « Liberté », pour lesquels la réservation de ces espaces sera facturée conformément aux tarifs en vigueur.

Les Utilisateurs titulaires du forfait nomade « Liberté » ne bénéficient pas des conditions applicables aux Clients abonnés pour la réservation d'espaces événementiels. Ils doivent effectuer toute réservation auprès du service commercial de

Turing 22 et sont assimilés à des Clients externes, notamment pour la facturation, à laquelle s'appliquent les dispositions prévues pour les Clients externes.

Pour tout autre espace réservé, les heures consommées sont déduites du crédit d'heures inclus dans le forfait du Client. Toute réservation au-delà du crédit disponible entraîne une facturation complémentaire correspondant aux heures excédentaires, lesquelles seront portées sur la facture de coworking du mois suivant la date de l'événement.

Les prestations événementielles complémentaires consommées sont également facturées et portées sur la facture de coworking du mois suivant la date de l'événement.

4.5 Annulation, modification et remboursement

Toute demande d'annulation ou de modification de réservation doit être formulée par écrit, y compris par courrier électronique.

- Annulation plus d'un mois avant la date prévue : l'acompte de 30 % déjà versé est remboursé intégralement au Client ;
- Annulation entre 30 et 10 jours avant la date prévue : 30 % du montant total TTC de la réservation reste dû à Turing 22. L'acompte de 30 % déjà encaissé demeure acquis ;
- Annulation moins de 10 jours avant la date prévue : la totalité du montant TTC de la réservation reste due. L'acompte de 30 % demeure acquis et le solde (70 %) devra être réglé par le Client.

Toute demande de report de date ou de modification substantielle des prestations est soumise à l'accord écrit de Turing 22 et peut donner lieu à une facturation complémentaire.

En cas d'annulation par Turing 22 pour un motif de force majeure, d'indisponibilité des locaux ou de nécessité impérieuse liée à la sécurité ou à la réglementation, le Client sera informé dans les meilleurs délais et pourra obtenir, à son choix, le remboursement des sommes déjà versées ou la reprogrammation de l'événement, sans autre indemnité.

4.6 Responsabilité et assurance

Dans le cadre de l'événement, Turing 22 est responsable de la bonne exécution des prestations, dans la limite de ses obligations légales et contractuelles. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de force majeure, de faute du Client ou de tout événement extérieur, imprévisible et insurmontable.

En outre, Turing 22 décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels lors des événements.

Le Client est responsable de tout dommage causé de son fait, de celui de ses préposés, invités ou participants à l'événement, aux locaux, équipements ou aux tiers. Il s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à l'organisation de l'événement.

5. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute utilisation, reproduction, copie, diffusion à titre commercial, publicitaire ou promotionnel, d'un ou de plusieurs éléments de Propriété Intellectuelle appartenant à Turing 22, est interdite, sauf autorisation préalable et écrite de Turing 22.

Les éléments de « Propriété Intellectuelle » de Turing 22 comprennent :

- Les noms commerciaux, marques déposées, slogans, logos, design, signes distinctifs, images, photographies, contenus et tout autre élément d'identification de Turing 22 ;
- Les photographies et illustrations de tout ou partie d'une propriété de Turing 22, notamment les Locaux où Turing 22 fournit ses services.

Toute représentation, reproduction, exploitation partielle ou totale des éléments de la Propriété Intellectuelle de Turing 22 par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable et écrite de Turing 22 serait susceptible de constituer une contrefaçon, au sens des articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'accès aux Locaux et aux services de Turing 22 ne confère aucun droit à l'Utilisateur sur les éléments de Propriété Intellectuelle de Turing 22.

6. OBLIGATIONS, INTERDICTIONS ET SECURITE

L'Utilisateur s'engage à utiliser les Locaux pour un usage de travail ou d'étude, à titre privé ou professionnel. Turing 22 se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne qui utiliserait les Locaux pour d'autres usages que ceux mentionnés ci-avant.

En tout état de cause, l'Utilisateur s'engage à respecter les règles énoncées ci-après lors de l'utilisation des services proposés par Turing 22.

6.1 Règles de savoir-vivre

Les Utilisateurs s'engagent à respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité, dont notamment, et sans que cette liste ne soit limitative :

- Respect de l'environnement collectif :
 - o Ne pas faire de bruit excessif dans l'ensemble des Locaux, et limiter le niveau sonore à ce qui peut être supportable pour une vie en communauté ;
 - o Maintenir l'ensemble des espaces mis à disposition propres et rangés ;
 - o Ne pas causer un quelconque désordre qui pourrait nuire au bon déroulement des activités de chacun des Utilisateurs ;
 - o Respecter et conserver en bon état le matériel mis à leur disposition pour l'exécution de leur travail ;
 - o Prendre soin des Locaux et des espaces mis à leur disposition sans les modifier, ni les endommager.
- Comportements interpersonnels :
 - o Ne pas adopter de comportements agressifs, insultants ou de harcèlement vis-à-vis d'autres Utilisateurs dans l'enceinte des Locaux ou à proximité ;
 - o Revêtir une tenue vestimentaire correcte et adaptée aux usages professionnels ;
 - o Maintenir une hygiène corporelle correcte afin de garantir un environnement sain et agréable pour tous les occupants des Locaux ;
 - o Ne pas tenir ou afficher de propos, contenus ou comportements violents, racistes, xénophobes, sexistes et/ou discriminatoires. Toute infraction de ce type est passible de sanctions prévues par le Code pénal.
- Accès et utilisation des Locaux :
 - o Ne pas fumer, quelle que soit la substance et le support utilisé, ni utiliser de cigarette électronique au sein des Locaux ;
 - o Ne pas introduire dans les Locaux des personnes qui y sont étrangères, à l'exception des visiteurs occasionnels tels que des prospects, clients ou fournisseurs qui devront être accompagnés par l'Utilisateur en tout temps ;
 - o Ne pas introduire dans les Locaux des personnes de moins de 12 ans ;
 - o Ne pas introduire des animaux dans les Locaux, à l'exception des animaux accompagnant les personnes en situation de handicap ;
 - o Ne pas pénétrer ou demeurer en état d'ébriété dans les Locaux ;
 - o Ne pas séjourner dans les Locaux ;
 - o Ne pas s'approprier des objets, documents, matériels ou tout autre bien meuble mis à disposition dans les Locaux, appartenant à Turing 22 ou à d'autres Utilisateurs.
- Consommation et commerce :
 - o Ne pas introduire, distribuer ou consommer dans les Locaux des boissons alcoolisées, à l'exception des animations et événements occasionnels autorisés par Turing 22 ;
 - o Ne pas introduire dans les Locaux, pour quelque raison que ce soit, des objets ou marchandises en vue de les offrir à la vente ;
 - o Ne pas organiser, sans autorisation de Turing 22, des collectes, souscriptions à des services ou démarchages commerciaux sous quelque forme que ce soit ;
 - o Ne pas diffuser ou afficher des journaux, tracts, prospectus, imprimés, pétitions, enseignes, signalétiques ou tout autre écrit à vocation promotionnelle.

- Règles spécifiques à l'utilisation des espaces :
 - o Ne pas obstruer totalement ou partiellement les parois vitrées intérieures ou extérieures ;
 - o Ne pas occuper plus de trente minutes consécutives les espaces partagés de type « Phone box », les vestiaires-douches ou les salles de repos ;
 - o Respecter les horaires de réservation des différentes salles de réunion et de l'auditorium ;
 - o Ne pas modifier la configuration des différents équipements techniques communs, notamment les écrans et vidéoprojecteurs mis à disposition dans les salles de réunion ;
 - o Ne pas accaparer, occuper de manière privative ou restreindre l'accès à tout ou partie des espaces, équipements et mobiliers communs mis à disposition.
- Stationnement des véhicules :
 - o Limiter le stationnement en continu de tout véhicule sur les parkings de Turing 22 à 72h maximum ;
 - o Stationner uniquement des véhicules électriques et en charge sur les places réservées aux véhicules électriques ;
 - o Ne pas stationner de véhicule à cheval sur plusieurs places ou hors des emplacements matérialisés.
- Utilisation des ressources mises à disposition :
 - o Limiter la consommation des boissons, fruits et en-cas mis à disposition à leur seule consommation immédiate et personnelle, au sein des Locaux. Il est en particulier interdit de prélever les denrées mises à disposition dans le but de constituer un stock, personnel ou non, au sein de bureaux privés ou d'espaces partagés, ou d'emmener ces mêmes denrées en quittant les Locaux ;
 - o Déposer la vaisselle mise à disposition, lorsqu'elle est sale, dans les bacs spécifiquement prévus à cet effet. Il est en particulier interdit de laisser celle-ci dans les éviers ou sur les tables.

6.2 Règles de sécurité

L'Utilisateur s'engage par ailleurs à respecter les règles de sécurité imposées par Turing 22 ou toutes personnes chargées d'assurer la sécurité dans les Locaux, et à se soumettre à tout complément éventuel aux présentes règles qui serait communiqué aux Utilisateurs par tout moyen que ce soit, notamment diffusion ou affichage, que ce soit en matière de santé, de sécurité, de prévention des incendies ou dans tout autre matière.

Les Locaux sont équipés d'un système d'alarme, dont l'activation et/ou la désactivation est gérée par l'équipe Turing 22 du lundi au vendredi sur une plage horaire indicative comprise entre 8h00 et 21h00. En fonction de l'abonnement choisi, les Utilisateurs abonnés aux services de Turing 22 souhaitant accéder aux Locaux en dehors de ces horaires peuvent bénéficier sans frais supplémentaire d'une formation à l'activation et à la désactivation du système d'alarme installé dans les Locaux. Au terme de cette formation, il leur sera délivré une accréditation ainsi qu'un code personnel leur permettant d'activer et de désactiver personnellement le système d'alarme des Locaux. En conséquence, les Utilisateurs accrédités reconnaissent et acceptent que l'ouverture et la fermeture des Locaux en dehors des plages horaires communes engagent leur propre responsabilité.

L'utilisateur reconnaît et accepte que le personnel de Turing 22 et ses prestataires pourront être amenés à accéder sans préavis à l'intérieur des bureaux partagés et privés, notamment aux fins d'entretien, de maintenance, ou en cas d'incident de sécurité.

6.3 Vidéoprotection

L'Utilisateur est informé que les circulations, les parties communes et les abords des Locaux font l'objet d'un enregistrement vidéo en continu et que les collaborateurs et invités de l'Utilisateur seront filmés à des fins de sûreté et sécurité des biens et des personnes, ce que l'Utilisateur, ses collaborateurs et ses invités acceptent.

Ce système de vidéoprotection a fait l'objet d'une autorisation préfectorale sous le numéro 2018-0477. Ces vidéos sont gérées conformément aux règles imposées en la matière et notamment les règles édictées par la CNIL. Les enregistrements peuvent être consultés par les personnes en charge de l'administration et de la sécurité des Locaux ainsi que par les forces de police en cas d'incident ayant eu lieu dans les Locaux.

Toute personne souhaitant des informations relatives au droit d'accès aux images est invitée à s'adresser à l'accueil.

6.4 Règles relatives aux matériels informatiques

Dans le cadre de l'utilisation, dans les Locaux, de son propre matériel informatique, l'Utilisateur s'engage à respecter les réglementations en vigueur relatives :

- Au respect de vie privée d'autrui conformément à l'article 9 du Code civil ;
- Au respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle, relatives notamment à la contrefaçon ;
- Au respect des règles d'ordre public en matière de contenu des informations qui seraient susceptibles d'être mises en ligne sur le réseau Internet portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des Utilisateurs du réseau par accès à des messages, images ou textes provocants ;
- Au secret des correspondances et à l'interdiction d'interception des communications émises par la voie des télécommunications.

Dans le cadre de l'utilisation des services mis à disposition par Turing 22, l'Utilisateur s'engage par ailleurs à :

- Ne pas récolter ou collecter d'informations concernant des tiers sans leur consentement ;
- Ne pas diffamer, diffuser, harceler, traquer, menacer quiconque, ni violer les droits d'autrui ;
- Ne pas créer une fausse identité ou usurper l'identité d'une tierce personne ;
- Ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service et/ou à une donnée et/ou à un fichier ;
- Ne pas diffuser ou permettre de télécharger tous les éléments contenant les logiciels ou autres éléments protégés par les droits de propriété intellectuelle, à moins qu'il ne détienne lesdits droits ou qu'il ait reçu toutes les autorisations nécessaires ;
- Ne pas adresser de message indésirable et ne pas effectuer de spamming ;
- Ne pas adresser de message comprenant des propos injurieux, diffamatoires, obscènes, indécents, illicites ou portant atteinte à tout droit, notamment les droits de la personne humaine et à la protection des mineurs ;
- Ne pas transmettre de virus, cheval de Troie, ou tout autre programme nuisible ou destructeur pour les tiers et/ou d'autres Utilisateurs ;
- Ne pas obtenir un accès non autorisé à un système automatisé de traitement de données ou à s'y maintenir ;
- Ne pas perturber les services et/ou les contenus et/ou les données auxquels il accède ;
- Ne pas envoyer de chaînes de lettres ou proposer des ventes dites boule de neige ou pyramidales ;
- Ne pas afficher ou mettre en ligne de sites contraires à la législation française, dont notamment ceux à caractère violent, d'incitation à la haine ou à la violence, à caractère pornographique ou pédophile, ou faisant l'apologie de pratiques illégales ou de discrimination, ou de nature à porter atteinte à la sensibilité, l'intégrité et la dignité humaine.

6.5 Droit à l'image

L'Utilisateur autorise expressément Turing 22, sans contrepartie financière, à capturer, enregistrer et utiliser son image, voix et toute autre forme de représentation audiovisuelle lors de sa présence dans les Locaux ou lors d'événements organisés par Turing 22. Cette autorisation s'applique à tout usage tel que, mais sans s'y limiter, la promotion, la publicité, la diffusion sur les réseaux sociaux, le site web de Turing 22 ou tout autre support de communication utilisé par Turing 22. L'Utilisateur reconnaît que Turing 22 dispose du droit d'utiliser son image dans le cadre des activités promotionnelles ou de communication de Turing 22, sans restriction de temps ni de territoire. L'Utilisateur renonce à tout recours contre Turing 22 concernant l'utilisation de son image dans les conditions décrites ci-dessus.

7. RESPONSABILITES ET GARANTIES

7.1 Services informatiques

Dans le cadre de l'utilisation des services proposés par Turing 22, l'Utilisateur reconnaît et accepte expressément que :

- La navigation sur Internet se fait sous sa seule responsabilité. Turing 22 n'est en aucun cas responsable de l'utilisation qui est faite par l'Utilisateur de son propre matériel informatique ou du matériel mis à sa disposition par Turing 22, de son comportement sur internet, des sites qu'il consulte, des informations ou écrits auxquels il accède via sa navigation Internet, ni des informations ou écrits qu'il transmet sur Internet ;

- En cas de non-respect des règles énoncées dans les présentes CGU-CGV ou de non-respect de la législation française en vigueur, Turing 22 pourra librement exclure le bénéficiaire de ses services à l'Utilisateur sans possibilité de remboursement ou de dédommagement ;
- Il doit veiller personnellement à protéger l'ensemble de son matériel informatique contre les virus et autres attaques. Turing 22 se réserve le droit de déconnecter l'équipement informatique de l'Utilisateur et suspendre son accès aux services de Turing 22 si elle estime que l'équipement ou les logiciels utilisés par l'Utilisateur ne sont pas ou plus appropriés à une connexion au réseau de Turing 22 ;
- Il n'est pas autorisé à enfreindre la sécurité des systèmes ou du réseau Internet ;
- Il ne peut utiliser le service Internet de Turing 22 dans le but d'effectuer des tentatives de violation, réussies ou non, de la sécurité d'un réseau, d'un service ou de tout autre système (parmi les activités interdites figurent de manière non exhaustive les tentatives suivantes : piratage, pénétration, espionnage ou utilisation de systèmes sans autorisation ; balayage de ports ; attaques par déni des services, diffusion de virus ou de tout autre logiciel malveillant). Turing 22 se réserve le droit de suspendre l'accès à Internet de tout Utilisateur dès réception de l'avis constatant un tel abus de la part d'une autorité Internet ou d'un fournisseur d'accès à Internet ;
- Il est seul responsable de tous ses effets personnels, et notamment tout document et matériel qu'il apporte au sein des Locaux, ces éléments étant sous sa seule surveillance. Turing 22 n'est pas responsable des éventuels vols de biens appartenant à l'Utilisateur et survenant dans les Locaux ;
- Il est seul responsable de son badge d'accès aux Locaux et tout usage qui pourrait en être fait ;
- Il est seul responsable de la confidentialité de son mot de passe d'accès aux interfaces de Turing 22 et de toute utilisation qui pourrait en être faite, notamment la gestion des abonnements, des crédits d'impression ou des salles de réunion.

Turing 22 ne peut garantir une disponibilité de connexion des services Internet dans les Locaux et ne pourra être tenu responsable de tout bug, panne, ou dysfonctionnement résultant d'un cas de force majeure. En cas de panne ou de dysfonctionnement des services du réseau Internet, Turing 22 fera ses meilleurs efforts pour assurer le dépannage dans un délai raisonnable.

En conséquence, Turing 22 décline toute responsabilité pour tout dommage ou atteinte à l'état de fonctionnement de l'équipement informatique de l'Utilisateur installé dans les Locaux et ne saurait être tenu responsable de toute perte ou dommage subi par cet équipement, pour quelque cause que ce soit.

Turing 22 ne saurait non plus être responsable des dommages indirects subis par l'Utilisateur, notamment la perte de profits découlant ou résultant de la perte de service ou de la dégradation de la connexion/l'accès à Internet, ni des dommages directs résultant de l'utilisation de l'ensemble des services par l'Utilisateur.

7.2 Prestataires externes

Turing 22 n'est en aucun cas responsable de dommages causés aux Utilisateurs par la faute, par négligence ou imprudence, de sociétés tierces intervenant dans les Locaux, dont notamment les services de ménage, sécurité, entretien, maintenance ou conciergerie.

7.3 Faute de l'Utilisateur

Toute détérioration ou soustraction par l'Utilisateur des Locaux ou du matériel et des meubles installés dans les Locaux et mis à disposition de l'Utilisateur lui sera facturée. Turing 22 se réserve en outre le droit de solliciter tous dommages et intérêts aux fins de réparations des dommages causés et de leurs conséquences.

L'Utilisateur est seul responsable de la récupération de tout mobilier, équipement ou effets personnels lui appartenant à la résiliation de son abonnement, ou à l'issue de toute utilisation ponctuelle. Tout élément laissé dans les locaux sera réputé abandonné par l'Utilisateur et deviendra la propriété de Turing 22 qui en disposera comme bon lui semble. En outre, Turing 22 se réserve le droit de facturer à l'Utilisateur tous frais engagés visant à débarrasser lesdits éléments.

7.4 Salle de sport

Turing 22 met à disposition de l'Utilisateur l'accès à une salle comprenant des équipements sportifs en libre-service. L'Utilisateur reconnaît et accepte expressément que l'utilisation de cette salle et de ces équipements se fait sous sa seule et unique responsabilité. Turing 22 ne dispose pas de personnel qualifié pour l'encadrement ou la supervision d'une quelconque pratique sportive.

L'Utilisateur s'engage à respecter les règles de sécurité ainsi que toute consigne qui serait affichée dans la salle ou à proximité des équipements.

L'Utilisateur déclare dégager Turing 22 de toutes responsabilités et renonce à tout recours en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages, sans aucune exception ni réserve, liés à ses entraînements sportifs et à ses pratiques.

L'Utilisateur certifie être assuré au titre de sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels qu'il serait susceptible de leur causer au cours de la pratique sportive.

L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique sportive en général.

7.5 Trotinettes électriques

Turing 22 met à disposition de l'Utilisateur et de ses invités des trottinettes électriques.

L'Utilisateur s'engage à respecter les conditions d'utilisation suivantes :

- Avoir souscrit une assurance responsabilité civile EDPM ;
- Porter un casque ;
- Vérifier les freins avant de rouler ;
- Respecter le code de la route ;
- Avoir 18 ans ou plus ;
- Disposer d'un permis de conduire valide ;
- Un seul utilisateur par véhicule (pas de passagers) ;
- Ne pas rouler en état d'ivresse ;
- Faire preuve de prudence et limiter la vitesse ;
- Ne jamais envoyer de messages texte ni passer d'appel en cours de trajet ;
- Faire en permanence attention aux voitures, aux vélos et aux piétons ;
- Ne pas conduire sous la pluie ;
- Utiliser uniquement à l'extérieur.

L'Utilisateur reconnaît expressément et sans réserve avoir bien pris connaissance que toute utilisation se fait sous sa seule et entière responsabilité et que Turing 22 ne pourra en aucun cas être tenu responsable de toutes conséquences qui pourraient découler de la mise à disposition du matériel.

L'Utilisateur accepte de prendre en charge intégralement les réparations ou le remplacement en cas de perte, vol, ou dommages de toute nature.

7.6 Indisponibilité des Services et Pannes d'Équipements

Turing 22 s'engage à mettre en œuvre tous les efforts raisonnables pour assurer la disponibilité continue des espaces communs, services et des équipements fournis dans les locaux. Cependant, en cas d'indisponibilité temporaire d'un ou plusieurs espaces, services ou de la défectuosité d'équipements, Turing 22 ne pourra en être tenu responsable.

Turing 22 s'efforcera de minimiser les perturbations et d'informer les utilisateurs dès que possible.

L'utilisateur reconnaît et accepte que ces indisponibilités temporaires ne donnent pas droit à des indemnisations, réductions de tarif, ou résiliation anticipée des contrats d'abonnement.

Cette clause inclut, sans s'y limiter :

- L'accès à certains espaces en raison de travaux de maintenance, réparation et amélioration ;
- Le mobilier ;
- Les écrans, projecteurs, systèmes de sonorisation, et équipements de visioconférence des salles de réunion ;
- Les systèmes de contrôle d'accès ;
- L'accueil et le courrier ;
- Les équipements d'impression et de reprographie ;
- Les services réseaux et l'accès à Internet (y compris des performances dégradées) ;
- L'approvisionnement en eau et électricité ;
- La ventilation, le chauffage et la climatisation ;

- Le nettoyage ;
- La disponibilité des boissons, fruits, et en-cas ;
- Les équipements de cuisine ;
- Les équipements de fitness, vestiaires, et douches ;
- La conciergerie ;
- Les trottinettes électriques ;
- Les événements organisés par Turing 22.

8. ASSURANCE (RENONCIATION A RECOURS RECIPROQUE)

Turing 22 fera garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle peut encourir en qualité de propriétaire.

Elle assurera la totalité de l'ensemble immobilier en valeur de construction à neuf, contre les risques d'incendie, d'explosion, tempête, ouragan, cyclone, dégâts des eaux, chutes d'appareils de navigation aérienne, grèves, émeutes et mouvements populaires, attentats, catastrophes naturelles, auprès d'une ou plusieurs compagnies notoirement solvables et maintiendra cette assurance pendant toute la durée d'exploitation des Locaux.

Elle s'engage, pour les polices ainsi souscrites, à faire renoncer la ou les compagnies d'assurances à tout recours contre l'Utilisateur et ses assureurs.

Elle renonce également personnellement à tout recours contre l'Utilisateur et ses assureurs.

L'Utilisateur fera assurer auprès de compagnies notoirement solvables, pour des sommes suffisantes, les agencements et embellissements, même immeubles par destination, son mobilier, son matériel et ses marchandises, contre les risques d'incendie, explosion, foudre, dégâts des eaux, ouragan, tempêtes, cyclones, attentats, catastrophes naturelles et extensions, y compris émeutes, vol et bris de glace, y compris les détériorations à la suite de vol ainsi que le recours des voisins et des tiers.

L'Utilisateur déclare renoncer à recours, en cas de sinistre, contre Turing 22, les autres Utilisateurs des Locaux, leur personnel et leurs assureurs respectifs. Il s'engage à obtenir de ses assureurs la même renonciation.

L'Utilisateur souscrira une police responsabilité civile couvrant pour un montant suffisant les dommages corporels et garantissant les conséquences pécuniaires de ladite responsabilité qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers.

Turing 22 se réserve le droit de demander à tout moment à l'Utilisateur de justifier de son adhésion.

L'Utilisateur reconnaît ici l'importance de cette obligation et l'accepte sans réserve. A défaut, l'Utilisateur supportera seul les conséquences de l'absence d'assurance, sans que Turing 22 ne soit inquiétée.

9. COURRIER

Si l'abonnement choisi par l'Utilisateur comprend la réception du courrier et des colis, ou s'il a souscrit au service de domiciliation, alors l'Utilisateur donne mandat à Turing 22, qui l'accepte, de réceptionner à l'accueil en son nom tout courrier (simple ou recommandé) ou colis lui étant destiné. Ils sont stockés à proximité de l'accueil. L'Utilisateur peut venir les récupérer aux horaires d'ouverture habituels de l'accueil. Les courriers ou colis non réclamés au bout de 90 jours seront retournés à la Poste.

L'Utilisateur décharge Turing 22 de toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'un courrier ou colis. L'Utilisateur reconnaît et accepte en particulier que Turing 22 ne saurait être tenu responsable de l'état de livraison d'un colis et qu'il n'en vérifiera pas le contenu.

La réception des colis par l'accueil est limitée à ceux ayant un poids unitaire inférieur ou égal à 30kg et dont l'addition de la longueur, largeur et hauteur ne dépasse pas 200cm. L'Utilisateur devra être présent en personne pour réceptionner toute livraison hors de ce gabarit.

Le service de réception des courriers et colis ne constitue pas un contrat de domiciliation. La prestation de domiciliation d'entreprise fait l'objet d'un contrat distinct des présentes.

Turing 22 se réserve le droit de refuser toute demande de domiciliation, notamment au regard des vérifications qu'elle est tenue d'effectuer dans le cadre de ses obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), sans que ce refus n'ouvre droit à une quelconque indemnité.

Turing 22 n'assure aucun service de réexpédition du courrier ou des colis.

10. INDEMNISATION

L'Utilisateur s'engage à garantir et à indemniser Turing 22 de toutes plaintes, réclamations, actions, condamnations, dommages, pertes et frais qui résulteraient : (i) de tout dommage corporel, matériel ou immatériel survenu dans les espaces de travail collectifs et les espaces privés dont il a l'usage ; (ii) des faits, fautes, négligences ou manquements de l'Utilisateur, de ses préposés, salariés, mandataires, invités ou de toute personne dont il répond ; (iii) du non-respect des présentes CGU-CGV par l'Utilisateur ou par les personnes dont il répond.

11. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Turing 22 attache une grande importance au respect de la vie privée de ses Utilisateurs et prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles des Utilisateurs. Elle garantit être en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018.

Dans le cadre de sa relation avec l'Utilisateur et de la mise à disposition de ses services, Turing 22 est susceptible de collecter des données personnelles des Utilisateurs, et notamment les données suivantes : Adresse email, Nom et Prénom, Adresse postale, Date de naissance, Pays, Numéro de téléphone, Coordonnées bancaires, données de contrôle d'accès (badges).

Les Locaux étant équipés d'un système de contrôle d'accès par badge, Turing 22 collecte les données d'entrée (logs d'accès) des Utilisateurs à des fins de sûreté et de gestion des accès, sur le fondement de son intérêt légitime à assurer la sécurité des personnes et des biens. Lorsque l'abonnement est souscrit par une entreprise pour ses collaborateurs, l'entreprise abonnée, en sa qualité d'employeur, peut demander à tout moment la communication des données de contrôle d'accès relatives à ses collaborateurs. Cette communication, qui donnera lieu à facturation, s'effectue dans le respect du RGPD : l'entreprise abonnée s'engage à n'utiliser ces données que pour des finalités déterminées, licites et légitimes, et à informer préalablement ses collaborateurs de cette possibilité conformément aux articles 13 et 14 du RGPD.

Turing 22 collecte et traite les données personnelles des Utilisateurs pour les finalités suivantes :

- Création de compte ;
- Mise à disposition des services ;
- Suivi et gestion des factures ;
- Réponse aux éventuelles questions/réclamations des Utilisateurs ;
- Gestion des impayés et du contentieux.

La base légale du traitement des données personnelles repose sur l'exécution du contrat liant l'Utilisateur à Turing 22 et, le cas échéant, sur le respect d'obligations légales ou l'intérêt légitime de Turing 22 à assurer la gestion de ses services.

Les données personnelles ne seront conservées que pendant 1 an à compter de la fin de l'abonnement souscrit par l'Utilisateur. Cette durée pourra toutefois être prolongée lorsque des obligations légales imposent une durée de conservation plus longue.

Les données personnelles des Utilisateurs sont traitées par le service commercial de Turing 22 et le service de facturation.

Turing 22 veille à sécuriser les données personnelles des Utilisateurs de manière adéquate et appropriée et a pris les précautions nécessaires pour préserver la sécurité et la confidentialité des données et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Les Utilisateurs reconnaissent que les données personnelles communiquées par eux à Turing 22 sont valides, complètes et à jour. Les Utilisateurs s'engagent à ne pas porter atteinte à la vie privée, à l'image et à la protection des données personnelles de toute personne tierce et ainsi à ne pas communiquer à Turing 22 les données de personnes tierces sans leur consentement.

Les Utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression, le cas échéant de portabilité des données les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition, éventuellement sous réserve de motifs légitimes et impérieux, au traitement des informations et données à caractère personnel les concernant en contactant directement Turing 22 à l'adresse email suivante : contact@turing22.com.

En cas de difficulté non résolue, l'Utilisateur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

12. FORCE MAJEURE

Turing 22 se réserve le droit de suspendre tout ou partie de ses prestations, services ainsi que l'accès aux Locaux dans tous les cas de force majeure, dont notamment en raison de l'instabilité politique, de grève, de crise sanitaire ou de tout évènement répondant aux conditions de la force majeure telles que définies par la jurisprudence des juridictions françaises et européennes.

Dans ces conditions, les prestations non fournies ne seront pas facturées mais aucun dédommagement ne pourra être demandé.

13. NATURE DE LA RELATION

Les présentes CGU-CGV constituent un contrat de prestation de services entre Turing 22 et l'Utilisateur. Il a pour objet la fourniture de plusieurs prestations d'ordre logistique et bureautique.

L'Utilisateur prend acte du fait que le contrat ne constitue ni un bail professionnel, ni un bail commercial ou un bail emphytéotique, ni ne confère aucun droit de propriété en sa faveur sur le ou les espaces mis à sa disposition.

14. DROIT DE PUBLICITE

Turing 22 se réserve le droit de mentionner le nom et la marque de l'Utilisateur comme référence dans le strict cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Ce droit intègre la reproduction par Turing 22 desdits éléments ainsi que du logo associé sur ses supports physiques et numériques.

15. MISE A JOUR DES PRESENTES CONDITIONS

Turing 22 se réserve le droit de modifier ses CGU-CGV à tout moment, afin d'adapter le contenu de ses services notamment, ou de se conformer à l'évolution de la réglementation applicable.

Sauf dispositions légales contraires, l'Utilisateur en sera informé par email au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur et pourra examiner les nouvelles conditions durant cette période.

L'Utilisateur qui ne souhaiterait pas accepter les nouvelles conditions pourra librement résilier son abonnement selon les termes prévus à l'article « Résiliation à l'initiative de l'Utilisateur ».

A défaut, et sans autre action de sa part autre que la poursuite de son abonnement, l'Utilisateur reconnaît et accepte expressément que les nouvelles CGU-CGV lui seront applicables à l'issue de la période de préavis.

16. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGU-CGV est soumis au droit français.

En cas de litige portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes CGU-CGV, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend relèvera de la compétence des juridictions françaises.



TARIFS DES ABONNEMENTS ET SERVICES

Tous les prix sont hors taxes

A. Coworking — offres et prestations

	À LA JOURNÉE			AU MOIS		
Prestation / Offre	Nomade	Bureau partagé	Bureau privé	Nomade	Bureau partagé	Bureau privé
Tarif par poste	22 € / jour	35 € / poste / jour	50 € / poste / jour	200 € / mois	260 € / poste / mois	320 € / poste / mois
Frais d'installation	Non				100 € / poste	
Place fixe attribuée	Non	Oui, bureau partagé badgé	Oui, bureau privatif badgé	Non	Oui, bureau partagé badgé	Oui, bureau privatif badgé
Mobilier de bureau privatif <i>Bureau, fauteuil ergonomique, caisson à code, lampe, corbeille</i>	Non	Inclus		Non	Inclus	
Accès aux Locaux <i>Créneaux Lun–Ven hors jours fériés</i>	Lun–Ven 8h–21h			24h/24, 7j/7		
Accès invités <i>Accompagnés depuis l'accueil</i>	Inclus					
Accueil par nos Office Managers <i>Y compris vos visiteurs et invités</i>	Inclus					
Postes de travail nomades en libre accès <i>Open space, fauteuil ergonomique, lampe</i>	Inclus					
Accès aux lounges et terrasses extérieures	Inclus					
« Phone Box » <i>27 cabines, sans réservation</i>	Inclus					
Électricité <i>Usage bureautique — abonnement et consommation</i>	Inclus					
Chauffage / climatisation <i>Réglage individuel dans chaque bureau</i>	Inclus					
Eau <i>Abonnement et consommation</i>	Inclus					
Nettoyage et entretien quotidien <i>Espaces privatifs et partagés</i>	Inclus					
Accès sécurisé <i>Badge, alarme, agents de sécurité</i>	Inclus					
Vidéoprotection <i>Intérieure et extérieure</i>	Inclus					



Prestation / Offre	À LA JOURNÉE			AU MOIS		
	Nomade	Bureau partagé	Bureau privé	Nomade	Bureau partagé	Bureau privé
Protection incendie <i>Équipements et maintenance</i>				Inclus		
Maintenance <i>Locaux et équipements mis à disposition</i>				Inclus		
Boissons chaudes et froides & en-cas à volonté <i>Café, thé, infusion, fruits frais, en-cas (Healthy Bar)</i>				Inclus		
Cuisines & vaisselle <i>Réfrigérateurs, micro-ondes, lave-vaisselles, distributeur de glaçons</i>				Inclus		
Divertissements en libre-service <i>Baby-foot, billard, borne d'arcade, jeux de société</i>				Inclus		
Espaces de repos individuels <i>Fauteuils massants, sofas</i>				Inclus		
Salle de fitness <i>Tapis de course, vélos, elliptique, rameur, charge guidée, poids</i>				Inclus		
Vestiaires et douches individuelles, casiers à code				Inclus		
Service de conciergerie				Inclus		
Événements networking et convivialité <i>Petits-déjeuners, afterworks, ateliers, conférences</i>				Inclus		
Fond vert et panneaux LED sur pied <i>Mis à disposition dans l'auditorium</i>				Inclus		
Transfert de bureau <i>Déménagement interne</i>				29 € / poste		
Refabrication de badge d'accès <i>Perte, vol, destruction, changement de titulaire</i>				7 € / badge		

Offre Nomade : Liberté (à la journée) ou Illimitée (au mois).



B. Salles de réunion et auditorium

Prestation / Offre	À LA JOURNÉE			AU MOIS		
	Nomade	Bureau partagé	Bureau privé	Nomade	Bureau partagé	Bureau privé
Salles de réunion <i>TV 4K, tableau blanc, visioconférence, téléphone de conférence, mur créatif, tableau interactif</i>	Non			12 € / 30 min		
Crédit de salles inclus				2h30 / poste / mois (mutualisés par entreprise)		
Auditorium <i>100 places dont 2 PMR, sonorisation, 3 micros sans fil, vidéoprojecteur DLP laser, éclairages scéniques, pupitre</i>				35 € / 30 min		
Crédit d'auditorium inclus				1h00 / poste / mois (mutualisés)		

Pour les offres à la journée (Nomade, Bureau partagé, Bureau privé), la réservation des salles et de l'auditorium s'effectue auprès du service commercial, sans crédit inclus.

C. Courrier et domiciliation

Prestation / Offre	À LA JOURNÉE			AU MOIS		
	Nomade	Bureau partagé	Bureau privé	Nomade	Bureau partagé	Bureau privé
Collecte du courrier affranchi				Inclus		
Réception du courrier et des colis	Non (sauf domiciliation)			Inclus		
Domiciliation d'entreprise				20 € / mois		

D. Services informatiques (IT)

Prestation / Offre	À LA JOURNÉE			AU MOIS		
	Nomade	Bureau partagé	Bureau privé	Nomade	Bureau partagé	Bureau privé
Accès internet <i>Fibre 1 Gbps symétrique + fibre de secours, Wifi 802.11ac</i>				Inclus		
Assistance informatique, intervention sur site	Non			35 € / 30 min (indivisibles)		
IP publique dédiée				58 € de mise en service + 23 € / mois		
VLAN dédié RJ45 filaire + Wifi privatif				58 € de mise en service + 23 € / mois		
Ouverture du local serveurs				35 € / 30 min (accompagné d'un technicien)		
Location d'espace en baie (local serveurs)				233 € de mise en service + 175 € / mois / U		



E. Reprographie et impression

	À LA JOURNÉE			AU MOIS		
Prestation / Offre	Nomade	Bureau partagé	Bureau privé	Nomade	Bureau partagé	Bureau privé
Espaces reprographie en libre-service <i>Destructeurs, massicots, ciseaux, adhésif, agrafeuses</i>	Inclus					
Impression <i>Copieurs laser couleur A4/A3 recto-verso, sécurisés par badge</i>	A4 : 0,09 € N&B / 0,30 € couleur A3 : 0,17 € N&B / 0,60 € couleur					
Crédits inclus d'impression	6 € /mois			11 € / poste / mois		
Numérisation	Inclus					

F. Mobilité et parking

Prestation / Offre	À LA JOURNÉE			AU MOIS		
	Nomade	Bureau partagé	Bureau privé	Nomade	Bureau partagé	Bureau privé
Parking <i>Voitures et abri deux-roues</i>	Places normales : incluses jusqu'à 72h consécutives par véhicule, puis 30 € / 24h. Véhicules électriques : 0,48 € / kWh + 0,03 € / min après recharge, ou 50 € / 24h sans recharge. Hors emplacements matérialisés : 50 € / 24h.					
Trottinettes électriques	1 ^{re} heure offerte à chaque utilisation, puis 6 € / heure supplémentaire					